



Courrier à conserver  
Gardez cet original et faites des photocopies

MDA

Place Ferré  
65000 TARBES

Votre contact :  
Nadine CAZAUX  
05 62 56 74 96  
nadine.cazaux@ha-py.fr

CORINNE BLATEYRAS  
CHEMIN DE LABASTIDE  
TURON DE GLOIRE BAT 10  
65100 LOURDES

Votre numéro de dossier : 6698  
Date de naissance : 30/01/1970  
Identifiant (NIR) : 2700163113407

TARBES, le 21 février 2024

Les étapes de votre demande :



---

## Notification de décision suite à la demande pour Corinne BLATEYRAS

---

Madame BLATEYRAS,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 07/12/2023.

Le Président du Conseil départemental a examiné votre demande et a rendu sa décision le 21/02/2024.

**Le Président du Conseil départemental vous attribue une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention Invalidité qui est valable du 21/02/2024 au 28/02/2034.**

**Votre taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80%.**

Vous avez des difficultés ayant des conséquences majeures dans votre vie quotidienne et sur votre autonomie individuelle, correspondant à un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%.

Ce taux vous permet de bénéficier de la Carte mobilité inclusion (CMI) mention Invalidité (articles L241-3 et R241-12-1 et guide-barème de l'annexe 2-4 du code de l'action sociale et des familles).

Cette carte permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également

d'obtenir une priorité dans les files d'attente, de bénéficier de réductions fiscales et d'avantages commerciaux.

**Vous recevrez prochainement un courrier vous indiquant les modalités à suivre pour recevoir la carte.** La fabrication de la carte est confiée à l'Imprimerie nationale.

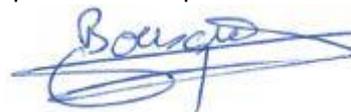
**Au minimum quatre mois avant la date d'expiration de votre carte,** il vous appartiendra de déposer une nouvelle demande pour la renouveler.

La décision du Président du Conseil départemental du **21/02/2024** termine le traitement de votre demande.

Vous pouvez contester cette décision pendant les 2 prochains mois comme indiqué à la dernière page de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil  
Départemental et par délégation le  
Directeur de la Maison  
Départementale pour l'Autonomie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bousquet', with a horizontal line drawn through it.

**Frédéric BOUSQUET**

La décision d'attribution d'**une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention Invalidité** ouvre aux personnes en emploi ou en recherche d'emploi le bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L5212-13 du code du travail) et peut servir d'attestation à ce titre, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir une démarche supplémentaire de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Les informations personnelles recueillies par la MDPH des Hautes-Pyrénées lors de l'examen de votre demande font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel. Vous pouvez demander à la MDPH l'accès à vos données, leur correction ou leur suppression (droits prévus dans la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, complétée par le RGPD en 2019).

La consultation de la rubrique dédiée à la protection des données sur le site internet du Département (<https://www.hautespyrenees.fr/protection-des-donnees/>) complètera votre information. En vous rendant sur cette page vous pourrez contacter le délégué à la protection des données qu'il est également possible de saisir par courrier à l'adresse : Hôtel du département - 6 rue Gaston Manent - CS 71 324 - 65013 Tarbes Cedex 09.